

Madame Michelle Palandre
Conseillère municipale
Présidente du groupe « le défi givordin »
12, quai Robichon Malgontier
69700 Givors

Jérôme Fuentes
directeur général des services

Givors le :
19 décembre 2012

N/Réf :
service juridique

JC/OM


lettre recommandée avec AR

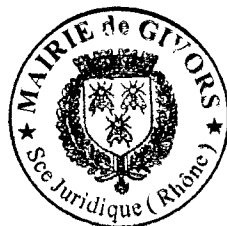
Madame la conseillère municipale,

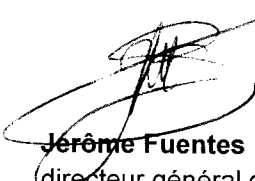
Le conseil municipal a autorisé monsieur le maire, par délibération en date du 17 juin 2013, à déposer plainte contre X pour des faits de faux et usages de faux en relation avec la délivrance de certificats inexacts concernant l'opération du centre commercial de Bans.

Par un courrier en date du 3 juillet 2013, vous sollicitiez une copie de la plainte « déposée auprès du doyen du juge d'instruction ».

Je tiens à vous indiquer que la plainte au pénal est en cours de rédaction par l'avocat de la commune et que je ne manquerai pas de revenir vers vous une fois son dépôt effectué.

Je vous prie d'agréer, madame la conseillère municipale, l'expression de mes sincères salutations.




Jérôme Fuentes
directeur général des services